

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn

séance du 23/11/2020

Date de la convocation:

17/11/2020

Date d'affichage:

17/11/2020

L'an 2020 et le 23 novembre et à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence sous la présidence de ISEL Roger, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 36

En exercice : 36

Votants : 33

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille (à partir de 19h36), DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine, WEINLING HAMEL Elisabeth.

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, MALL Philippe, NICASTRO Gérard, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, RUTSCH François, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany (problème micro jusqu'à 19h25), WEISS Damien, WERNERT Stéphane

Elus excusés - procuration : Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille donne procuration à M. WEISS Damien (jusqu'à 19h36)

Elus absents: MMES CRONMULLER Martine, WALTER Clarisse ; M. KLIPFEL Jean-Louis,

Secrétaire de séance : M. PETER Guillaume

Réf : 062.2020

Vote : A l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

062.2020 : Politique de l'eau (l'eau comme levier de développement local) : La Sauer : deux pays, une rivière. Cofinancement de la réalisation d'un parcours pédagogique transfrontalier le long de la Sauer et de son animation.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu le courrier de la maison de la nature du delta de la Sauer et d'Alsace du Nord, en date du 20.10.2020,

Considérant le projet de réalisation par la Maison de la Nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord et la Biosphärenhaus de Fischbach d'une action de sensibilisation autour de la Sauer en présentant ses multiples fonctions et les interactions entre les hommes et la nature, dont les objectifs sont les suivants :

Sensibiliser à notre responsabilité transfrontalière pour une protection adéquate de ce patrimoine commun

Surmonter les aspects interculturels en lien avec les deux pays

Démontrer l'importance de la Sauer pour l'homme et son cadre naturel de vie

Et la consistance les suivants :

La réalisation d'un parcours pédagogique le long de la Sauer entre Fischbach et Lembach, jalonné d'une quinzaine de panneaux d'informations.

La mise en place de bornes interactives à la Biosphärenhaus, à la Maison de la Nature à Munchhausen et éventuellement à l'office de tourisme de Lembach.

La conception d'une exposition itinérante qui reprendra le contenu du projet pour servir de support pédagogique

La réalisation d'animations scolaires et grand public pour permettre la rencontre entre publics français et allemands et les sensibiliser aux richesses et fragilité du cours d'eau.

Considérant le plan de financement de l'opération, de 74 998 € réparti comme suit :

INTERREG : 40 000 €

Ressources propres : 5 998€

Communauté de communes Sauer-Pechelbronn : 4 000 €

Commissariat à l'aménagement du massif des Vosges : 8 000€

Fonds citoyen franco-allemand (OFAJ) : 4 000 €

VG Dahn : 4 000 €

Daniel Theysohn-Stiftung : 5 000 €

Bezirksverband Rheiland-Pfalz : 4 000 €

Considérant l'intérêt pour le territoire de promouvoir les richesses du cours d'eau traversant ce dernier,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 4ème vice-président M. Christian TRAUTMANN, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle « politique de l'eau » et de l'habitat,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De prendre acte du projet de mise en valeur de la Sauer, des porteurs, des objectifs visés, de sa planification et de son contenu, ainsi que de son financement,**
- **De contribuer à la réalisation du projet via une participation à hauteur de 4 000 € au projet « La Sauer : deux pays, une rivière » porté par la Maison de la Nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord et de la Biosphärenhaus à Fischbach,**
- **D'assurer le versement de cette participation à la Maison de la Nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord sur leur demande spécifique au démarrage de l'opération,**

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa
publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 24/11/2020
*Délibération exécutoire de plein droit conformément aux
dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982*

Le président,
Roger ISEL

Publication ou notification du : 01/12/2020